

Unis, ont bien voulu donner, et avec tant de dévouement sacerdotal, leur concours à cette fondation naissante. Rappelons seulement le nom de feu M. Ed. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis, qui, au décès de M. Ambroise Fafard, adopta l'oeuvre de son regretté frère comme la sienne propre, la soutint de ses deniers, comme de ses encouragements et de ses conseils; et celui du R. P. Berchmans, O.F.M., dont l'inappréciable dévouement a donné au jeune Institut, entre autres travaux, ses Constitutifs dans leur forme actuelle, son sceau et son blason. Par les soins du même dévoué Père, l'Institut a été affilié à l'Ordre Séraphique, le 7 octobre 1904, par diplôme du Révérendissime Père Denis Schuler, Ministre Général des Frères Mineurs, aujourd'hui archevêque de Nazianze.

Sous la bénédiction de Dieu et vivant de la Croix, la petite Communauté s'est développée. Elle se compose actuellement de 256 membres dont 200 professes, 15 novices, 34 postulantes et 7 agrégées.

Les Petites Franciscaines de Marie suivent la Règle de Léon X, base obligée de toute Congrégation franciscaine, avec des Constitutions particulières appropriées à leur genre de vie et approuvées par Sa Grandeur Mgr Labrecque. L'Institut a pour but secondaire le soulagement de toutes les misères humaines et l'enseignement solidement chrétien. Il est gouverné par une Supérieure Générale, aidée de quatre assistantes, d'une secrétaire et d'une procuratrice élues